

## DEMANDE D'AGREMENT D'UNE ASSOCIATION d'EDUCATION POPULAIRE

Nom de l'association:

Adresse :

Téléphone:

Courriel :

### Documents du dossier d'agrément à transmettre:

- cet imprimé de demande d'agrément signé
- un exemplaire des statuts daté et certifié par le président,
- une photocopie de l'insertion au Journal Officiel,  
et le cas échéant photocopie des récépissés des déclarations modificatives,
- la composition des instances dirigeantes (cf dossier de demande)
- le rapport moral et financier présenté lors des 2 dernières assemblées générales,
- le compte de résultat des 2 derniers exercices,
- le budget prévisionnel pour l'année en cours,
- le cas échéant la liste des cadres et leurs diplômes
- tout document présentant l'association, le cas échéant

### Dispositions statutaires et modalités de fonctionnement à respecter au titre :

1° / du tronc commun (art 3 de la circulaire du 18 janvier 2010, annexe 5)

2° / de l'agrément JEP (art 8 de la loi 2001-624 du 17/07/2001)

Les statuts ainsi que les comptes-rendus d'activités et financiers de l'association au cours des 3 derniers exercices doivent permettre à l'administration de vérifier :

#### **1) Que l'association répond à un l'objet d'intérêt général:**

- l'association ne défend pas d'intérêts particuliers et ne se borne pas à défendre les intérêts de ses membres ;
- l'association est ouverte à tous sans discrimination et présente des garanties suffisantes au regard du respect des libertés individuelles ;
- l'association poursuit une activité non lucrative, et présente une gestion désintéressée (être gérée et dirigée à titre bénévole), ne procurer aucun avantage exorbitant à ses membres et ne pas agir pour un cercle restreint ;
- l'association fait preuve de sa capacité à travailler en réseau avec d'autres partenaires, notamment associatifs

#### **2) Que l'association a un mode de fonctionnement démocratique:**

- réunion régulière des instances dirigeantes (Conseil d'administration et le cas échéant du bureau);
- renouvellement régulier des instances dirigeantes ;

- ❑ assemblée générale accessible avec voix délibérative à tous les membres tels que définis dans les statuts, ou à leurs représentants de structures locales ;
- ❑ l'assemblée générale élit les membres de l'instance dirigeante ;
- ❑ pour les documents sur lesquels ils seront amenés à se prononcer, les membres devront en disposer suffisamment à l'avance par tout moyen (courrier, internet, consultation sur place...) précisé dans le règlement intérieur ou les statuts ;
- ❑ les modalités de déroulement des différents votes devront être précisées dans les statuts ou le règlement intérieur.
- ❑ *\*la gestion de l'association doit être démocratique ;*
- ❑ *\*L'association doit offrir la possibilité pour les jeunes de 16 à 18 ans d'être élus aux instances dirigeantes, sans exercer des fonctions de président, trésorier ou secrétaire général.*
- ❑ *\*L'accès aux instances dirigeantes doit être tant aux hommes qu'aux femmes*

**- Que l'association respecte la transparence financière :**

- ❑ les comptes doivent être accessibles à tous les membres ;
- ❑ les comptes sont publiés au Journal officiel ou adressés annuellement à toutes les administrations avec lesquelles l'association a des relations financières, administratives (cf. agrément...) ; dans le cas d'une publication au Journal officiel, l'association se bornera à donner la date de cette publication ;
- ❑ la pérennité de l'association ne doit pas dépendre exclusivement d'un même financeur. La proportion des fonds publics ne doit pas être de nature à qualifier l'association d'association para-administrative.

**Obligations :**

Pour les associations ayant plus de 153 000 € de dons ou de subventions publiques (apports financiers, en nature, mises à dispositions), sur le principe du [décret n° 2009-540 du 14 mai 2009](#) ;

- ❑ Transmission chaque année des comptes rendus d'activités au préfet du siège social ou à l'administration centrale du ministère qui a délivré l'agrément ;
- ❑ Respect des obligations déclaratives (cf. art. 5 de la loi du 1er juillet 1901 et art. 3 du décret du 16 août 1901) (transmission à la préfecture de la mise à jour des données concernant la composition des instances dirigeantes et des modifications de statuts si nécessaire) et de la loi de 1991 pour les associations faisant appel à la générosité publique au plan national (transmission à la préfecture du compte d'emploi des ressources).

*\* les critères notifiés en italiques sont liés à l'obtention de l'agrément spécifique « jeunesse et éducation populaire » mais ne sont pas exigés au titre du tronc commun.*

**DEMANDE D'AGREMENT D'UNE ASSOCIATION d'EDUCATION POPULAIRE**

Titre de l'association : .....

Siège social : .....

Déclarée à la Préfecture de ....., le ..... N .....

Motivations et objectifs de l'association pour l'obtention de la partie spécifique de l'agrément « jeunesse, éducation populaire » :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Moyens d'action de l'association :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Lieux où s'exerce l'activité de l'association (préciser le cas échéant l'adresse des sections) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

FONCTION	NOM, PRENOM,	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE	TELEPHONE	DATE D'ELECTION
<b>Bureau</b>						
Président						
Secrétaire						
Trésorier						
<b>Autres membres</b>						

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION**

Indication sommaire des immeubles dont l'association est propriétaire ou locataire :

.....  
.....

A ....., le .....

Le Président ou la Présidente de l'association

Pour les associations affiliées :

Je, soussigné (1) .....certifie que l'association (2) : .....

.....

est affiliée à la fédération (3) .....

agrée au titre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative    oui  non   
sous le n° : .....

A ....., le .....

Le Président ou la Présidente de l'association

*(1) Nom et titre (2) Titre de l'association (3)Titre de la Fédération*